

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 40 (1895)
Heft: 1

Vereinsnachrichten: Société des officiers de la Confédération suisse

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

rité incontestable comme organisateur ainsi que beaucoup des qualités indispensables à un général en chef, M. O'Connor-Morris se refuse à le placer au premier rang parmi les grands capitaines. Si, dit-il, il y a parmi nos contemporains un nom digne de figurer à côté de Frédéric et de Napoléon, ce n'est pas le nom de Moltke, mais bien plutôt celui de Lee, l'illustre chef des armées sudistes, dont les opérations autour de Richmond rappellent celles de 1796 et de 1814 et font pardonner les erreurs capitales de sa bataille de Gettysburg. Moltke a, suivant lui, plus de ressemblance avec Wellington, dont il a la prudence et la fermeté de caractère, tandis que les inspirations de génie d'un Condé¹ ou d'un Bonaparte lui font complètement défaut.

En terminant cette courte revue de l'œuvre du savant critique anglais, nous n'hésitons pas à dire que soit par les qualités du fond, soit par celle de la forme, cet ouvrage est de beaucoup supérieur à la plupart de ceux qui ont paru sur le même sujet. On y trouve cette impartialité et ce bon sens qui font l'historien en même temps qu'une vigueur de narration qui procure une lecture constamment attrayante.



Société des officiers de la Confédération suisse.

SECTION BERNOISE

SOUS-SECTION DE LA VILLE DE BERNE

Dans sa séance du 19 décembre, cette sous-section a entendu une intéressante conférence de M. le lieutenant-colonel d'état-major Wildbolz: « Considérations sur les manœuvres françaises en 1894. »

Ces manœuvres ont eu lieu sous la direction de M. le général de cavalerie de Galliffet, depuis lors frappé par la limite d'âge. Malgré les ans, le général de Galliffet est un

¹ Notons ici, en anticipation sur un prochain article, que dans son récit des dernières campagnes de Condé, qui a été donné dans la *Revue des Deux-Mondes* et qui paraîtra au 7^e tome de sa grande histoire, le duc d'Aumale prend généreusement la défense des régiments suisses contre une boutade injuste du prince de Condé sur leurs efforts infructueux à la bataille de Seneffe. (*Réd.*).

brillant officier, aux allures toutes de jeunesse. Ont pris part aux manœuvres, deux corps d'armée, une division d'infanterie de marine, une nombreuse artillerie et une non moins nombreuse cavalerie. Après les manœuvres de corps d'armée contre corps d'armée, ceux-ci, formés en une armée, manœuvrèrent contre un ennemi marqué sous le commandement du général de Galliffet.

Le terrain était celui qui, de novembre 1870 à janvier 1871, fut le théâtre des fréquents combats de l'armée de la Loire, une vaste plaine légèrement mamelonnée, donnant toute liberté de mouvement aux troupes, mais rendant l'orientation plus compliquée et plus difficile le service d'éclaireurs.

Sur les neuf jours de manœuvres, trois furent des jours de combat, les autres furent consacrés aux marches ou accordés au repos. Une journée fut remplie par un intéressant passage du Loir.

Les manœuvres sont menées d'une manière plutôt formelle. Le conférencier a tiré de leur comparaison avec le système admis en Suisse d'instructifs aperçus, et a marqué également les différences entre la tactique allemande et la tactique française, ainsi qu'entre l'instruction des deux armées. L'ordre et la discipline sont bons dans les troupes françaises ; celles-ci sont endurantes. Dans l'infanterie, on doit louer la discipline de marche et la discipline de feu. Le magasin est rarement utilisé. L'unité de combat est la compagnie déployée en ligne ; l'ordre dispersé est presque complètement supprimé dans le nouveau règlement français ; la tactique est une tactique de ligne, d'après une forme nouvelle. Les réserves sont le plus souvent en formations profondes.

La cavalerie possède de fameux officiers ; l'instruction de détail des hommes est bonne ; ils sont bien montés. La cavalerie est experte également dans le combat à pied.

L'artillerie se rend bien compte de son rôle dans le concert des trois armes ; elle est bien dirigée et sait tirer adroitement parti de sa puissance combattante pour préparer l'attaque de l'infanterie et la soutenir.

Le conférencier a également donné quelques renseignements sur l'emploi du ballon. L'observation depuis le ballon dépend beaucoup du temps qu'il fait ; un fort vent, par exemple, la rend très incertaine. En outre, la présence du ballon attire volontiers l'attention de l'ennemi sur le point important.

Dans ses considérations finales, M. le lieutenant-colonel Wildboz a soutenu cette opinion que des manœuvres générales par de trop grandes unités de troupes n'ont pas autant de valeur pour le développement des connaissances de la troupe et des commandants que les manœuvres de moindre envergure. En Suisse, nous ne devrions jamais dépasser les manœuvres de division contre division; celle de corps d'armée contre un ennemi marqué pourraient être supprimées avec avantage.

Notre système de milices ne nous empêche pas de perfectionner beaucoup notre armée, mais elle doit être organisée en recherchant la simplicité. Notre discipline doit être sensiblement améliorée. Notre armée ne pêche pas par défaut d'instruction technique, mais par l'instruction générale du soldat. Celle-ci doit être limitée au nécessaire et de même l'instruction des officiers. Nous n'avons pas besoin de professeurs et de savants, mais d'officiers pratiques dont l'énergie exerce une salutaire influence pour former des soldats capables.

SECTION VAUDOISE

SOUS-SECTION DE MORGES

Cette sous-section a nommé comme suit son comité pour l'exercice 1894-1895 :

Président : M. le lieutenant d'infanterie Muret.

Caissier : M. L. Monney, lieutenant d'infanterie.

Secrétaire : M. A. Borrel, lieutenant d'artillerie.

Les prochaines séances de la sous-section seront consacrées à l'étude et à la discussion, avec exemples pratiques sur la carte, du règlement sur le service des troupes suisses en campagne.

SOUS-SECTION D'YVERDON-GRANDSON

Le comité a été composé de MM. du Bois, 1^{er} lieutenant de cavalerie, président; Pilichody, 1^{er} lieutenant d'infanterie, vice-président; J. Favre, lieutenant d'infanterie, secrétaire-caissier.

Pendant l'exercice courant, tous les membres seront tenus de présenter, à tour de rôle, un travail sur un sujet militaire.

Noblesse oblige ; l'exemple doit venir d'en haut ; le président de la sous-section, M. le 1^{er} lieutenant du Bois s'est exécuté le premier, et dans une relation trop courte, au gré de ses auditeurs, il a traité de la marche des armées françaises et allemandes en 1870-1871.

La sous-section a pris l'initiative de la construction d'un manège dont le besoin se faisait sentir à Yverdon depuis longtemps. Une société par actions a été formée dans ce but et la souscription des actions ouverte d'abord auprès des officiers et des sous-officiers, puis dans le public. Pour mener l'affaire à bonne fin, un comité provisoire fut désigné, composé de MM. J. Favre, lieutenant d'infanterie ; du Bois, 1^{er} lieutenant de cavalerie, et Alf. Christin, lieutenant de cavalerie.

En quelques jours, une somme de 5000 francs fut souscrite, et sous la raison sociale : « Association du manège », une société fondée ayant pour but la construction et l'exploitation du manège. Le comité provisoire fut confirmé comme conseil d'administration.

La commune d'Yverdon a cédé gratuitement le terrain nécessaire, soit l'emplacement qu'occupait pendant l'exposition cantonale le bâtiment de l'agriculture, et aujourd'hui, le manège est construit, long de 25 mètres sur 14 de largeur.

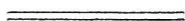
Un premier cours d'équitation a commencé avec huit chevaux de la régie.



ACTES OFFICIELS

Organisation militaire. — Voici le texte de l'arrêté voté par l'Assemblée fédérale dans sa dernière session :

« Le projet d'une nouvelle organisation des troupes présenté par le Conseil fédéral lui est renvoyé, avec l'invitation de proposer un projet complet d'organisation militaire et de faire dans ce but, au plus tôt, un rapport et des propositions sur la question de savoir s'il est nécessaire de reviser les articles militaires de la Constitution fédérale et de quelle manière cette revision doit avoir lieu. »



Corps d'armée. — L'ordonnance suivante remplace celle provisoire du 10 novembre 1891, concernant la formation des corps d'armée :

Article 1^{er}. Outre l'état-major du corps et les deux divisions, le corps